

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

32-113

Décret n° **93 - 389** du **26 AOUT 1993**
portant nomination de ~~Monsieur~~ **KOUMBA**
(Martin) en qualité de Directeur Général de
l'Administration du Territoire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 021-89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 009-90 du 6 Novembre 1990 fixant l'organisation administrative territoriale de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 90-598 du 25 Octobre 1990 portant attributions et organisation du ministère de l'administration du territoire et du pouvoir populaire ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 92-086 du 15 Avril 1992 relatif à la prise en charge, par le budget de l'Etat, des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone de certains responsables politiques et administratifs ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-319 du 25 Juin 1993 portant nomination des ministres délégués, membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres ;

DECRETE :

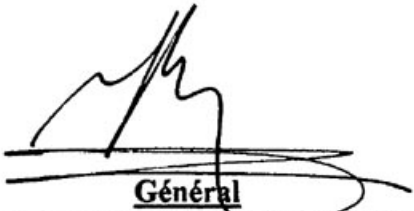
Article Premier : ~~Monsieur~~ KOUMBA (Martin) est nommé directeur général de l'administration du territoire.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur KOUMBA (Martin,) sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le **26 AOÛT 1993**

Par le Président de la République :

le Premier ministre, Chef du
Gouvernement,


Général
Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le ministre des finances et du budget,

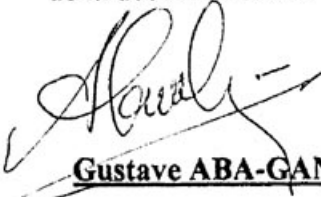

Ngula MOUNGOUNGA-NKOMBO


Professeur Pascal LISSOUBA

Le ministre d'Etat, ministre de
l'intérieur, chargé de la sécurité,
du développement régional et
des relations avec le Parlement,


Martin MBERI

Le ministre délégué auprès
du ministre de l'intérieur, chargé
de la décentralisation


Gustave ABA-GANDZION